29e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 23 6 JUIN 1907

# L'AMI DU CLERGÉ

**Paraît à Langres, tous les jeudis**

**Mgr F. PERRIOT**
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

**A. ROZIER**
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète ; *de 10 francs à l'*Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

## L'Angleterre catholique au XIXe siècle [1]

### Les dernières années de Manning

Sommaire. — Manning et l'enseignement ; écoles et Universités. — Ses idées sur les prêtres séculiers et les Ordres religieux ; le *Sacerdoce éternel* ; — sur le pouvoir temporel du Pape. — Son jubilé épiscopal. — Il se prépare à la mort ; ses réflexions sur les obstacles à l'expansion de l'Eglise en Angleterre. — Ses derniers moments et ses funérailles.

I. — L'avenir moral et chrétien d'un pays dépend de ses écoles. La loi scolaire anglaise votée en 1870, pendant que Manning assistait au concile du Vatican, rendait l'instruction obligatoire et laïque. Jusque-là, les écoles étaient libres et chrétiennes, entretenues par leurs fondateurs, et l'on y enseignait la religion de ceux qui les payaient. Désormais elles seraient neutres et payées par tout le monde à l'aide d'un impôt particulier. C'étaient des comités spéciaux, des *school boards*, qui étaient chargés de répartir les sommes produites par cet impôt, mais seulement entre les écoles neutres. Les écoles confessionnelles, catholiques ou protestantes, n'avaient aucun droit à ces subventions. Cependant l'on consentait à leur attribuer un secours proportionnel au nombre de leurs élèves, mais à condition qu'elles se soumissent à l'inspection officielle de l'Etat.

Personne plus que Manning ne souffrait de l'iniquité de cette situation, mais comment changer la loi? « Il est aussi difficile de l'abolir, écrivait-il, que le calendrier grégorien. » Ce n'est pas qu'il refusât de reconnaître à l'Etat son droit de répandre l'instruction, de suppléer à la négligence des parents et d'élever les enfants abandonnés. Mais « les parents chrétiens, affirmait-il, ont un droit qui prime tous les autres, parce qu'il leur est antérieur et supérieur. Les enfants chrétiens ne sont en aucune façon les enfants d'un Etat qui n'a pas de religion. » Maintenir les écoles neutres, c'était préparer, par la réaction des parents, des luttes religieuses comme celles du dix-septième siècle. Et puis, qu'est-ce que cette neutralité ? Elle permettait de parler de Dieu aux enfants ; seulement, comme l'Angleterre est en proie à des centaines de sectes, il fallait se borner à leur enseigner un Dieu vague, une religion flottante et imprécise uniquement composée de principes très généraux et dépouillée de toute croyance positive. Cependant sur les réclamations du peuple, il avait fallu rétablir dans beaucoup d'écoles la lecture de la Bible. C'était donc au maître qu'il incombait d'y ajouter ses explications personnelles, dépourvues d'autorité et de science, touchant les faits de l'Evangile et la personne du Christ. Enfin c'était la même situation qu'en France où les catholiques paient pour les écoles officielles et pour leurs propres écoles, et donc paient deux fois. Ajoutez que la plupart des partisans des écoles confessionnelles se composaient de pauvres, sur lesquels pesait lourdement cet impôt nouveau.

Ce qui inquiétait surtout Manning c'est qu'avec l'école neutre l'Angleterre, le temps aidant, cesserait d'être une nation chrétienne. « Elle sera chrétienne, écrivait-il, comme la France est catholique : son christianisme sera un christianisme de statistique, extérieur et individuel, non un christianisme social, intime, vivant dans les lois et dans les mœurs [1]. » Pourtant il avait confiance dans son pays qui est tout imprégné de l'idée religieuse, dans le caractère anglais qui puise sa vigueur « dans l'union morale d'un peuple libre, se cultivant lui-même, soit par ses propres efforts, soit avec l'aide des communes, jouissant d'une pleine liberté de conscience, et d'une grande mais saine variété de culture. Cette union est la preuve de la force et de la maturité d'une nation. »

Le gouvernement dut écouter ses réclamations qui d'ailleurs n'étaient point isolées. Une commission royale d'éducation fut créée, dont le cardinal fit partie, et peu avant sa mort une loi nouvelle fut promulguée (1er septembre 1891) qui, sans être plus libérale, affranchissait au moins les

[1] Voir l'*Ami* du 24 janvier 1907.

[1] *The Month*, January 1883. — V. *Vie du cardinal Manning*, par l'abbé Hemmer, p. 278.

pauvres de la taxe scolaire. Cette grave question se poursuit actuellement devant le Parlement anglais et la neutralité y perd du terrain.

Les préoccupations du cardinal se portaient davantage encore sur l'enseignement supérieur, qui prépare la direction morale d'un pays.

Là il se montra intransigeant.

Avant tout il entendait sauvegarder la foi des jeunes catholiques anglais, et il estimait qu'elle serait exposée dans les universités protestantes. Il n'agissait aucunement d'après des vues ou des animosités personnelles, attendu qu'il se déclarait très fier d'avoir appartenu à l'Université d'Oxford, d'être un *Oxford-man*, comme la plupart des hommes d'Etat de son temps. Il ne se disait même pas qu'il avait pu traverser cette école sans y laisser sa foi, pas plus que n'avait fait Newman, mais il considérait qu'un enseignement à côté de la vérité ou contre la vérité est toujours dangereux pour la jeunesse, et à peine nommé archevêque de Westminster, il fit prévaloir ses idées dans les conciles provinciaux qu'il présida. Il porta la question à Rome et obtint des lettres pontificales qui interdisaient aux jeunes catholiques l'accès des universités protestantes [1]. Alors où iraient-ils? Car leurs parents entendaient bien leur faire donner un enseignement supérieur. S'ils ne pouvaient franchir le seuil des universités d'Oxford ou de Cambridge, force était de créer pour eux un centre de hautes études, nettement catholique. D'abord il avait songé à le placer à Rome, les jeunes gens riches y auraient étudié sous les yeux du Pape, au foyer même de la vraie doctrine. Mais il comprit bien vite que cette mesure était impraticable et en 1873 il proposa aux évêques de fonder à Londres même, à Kensington, une sorte d'Université catholique. Le projet fut goûté et les cours ouvrirent en octobre 1874.

Au fond, les familles regrettaient Oxford et Cambridge qui étaient dans les traditions nationales. Pour leur faire accepter la nouvelle école il eût été convenable de les y intéresser, de leur donner une part dans la direction : les laïques auraient aimé à voir les choses par eux-mêmes, les laïques anglais surtout qui plus qu'ailleurs ont le culte du self-government. Manning avait trop de raideur pour y consentir, il eût cru abdiquer l'indépendance de l'Eglise, et il tenait à gouverner par ses propres mains. Mgr Ullathorne demanda qu'il fût constitué une sorte de Sénat dont feraient partie deux laïques par diocèse. Manning accepta, mais à la première assemblée il fut mécontent de leurs empiétements et ne les convoqua plus. Un homme était tout désigné pour prendre la direction de la nouvelle université, c'était Newman, qui eût fait accourir tous les fils de famille catholiques d'Angleterre, le cardinal l'écarta ; il écarta de même des jésuites de marque, et plaça à la tête du collège de Kensington Mgr Capel, qui manquait absolument d'expérience, de science et d'autorité, sinon de monde et de brillant.

L'école ne réussit point et Manning dut le reconnaître :

Pendant les cinq dernières années, écrivait-il, le collège a été fréquenté par 97 étudiants, tous anglais ou irlandais, à l'exception de 14 d'entre eux. Il y en eut quelques-uns pourvus d'une instruction préalable suffisante, qui tirèrent profit de l'enseignement. Mais le plus grand nombre ne témoigna aucun goût spécial pour les études ; quelques-uns même y prirent très peu d'intérêt. Le chiffre d'élèves le plus élevé atteignit 44, pour descendre ensuite à 12. Il apparut d'abord que très peu de jeunes gens recherchaient réellement le moyen de faire des études supérieures, but visé par l'institution ; en second lieu que la plupart des étudiants se proposaient simplement de passer un examen qui leur ouvrît les portes de la carrière militaire, des écoles de médecine, ou qui leur permît de prendre une inscription à l'Université de Londres. Or nous avons des collèges florissants qui permettent aux jeunes gens de terminer cette tâche avant la dix-huitième année révolue.

Le séjour de Londres était en outre dangereux pour la moralité des jeunes gens, le duc de Norfolk et lord Petre déclarèrent qu'ils ne pouvaient engager les parents à confier leurs fils à la nouvelle école. Celle-ci d'ailleurs fut bien vite obérée par la mauvaise gestion du recteur, Mgr Capel; le cardinal paya de ses propres deniers 250.000 francs de dettes, ce qui n'empêcha point la faillite personnelle du recteur, qui s'éleva à 700.000 francs. C'était désastre sur désastre. En 1878 Kensington avait sombré, et cependant Manning ne se rendait pas.

Alors mourut Pie IX, et Newman fut le premier cardinal créé par Léon XIII. Lui, se plaçant à son point de vue, regrettait que les jeunes catholiques ne fréquentassent point Oxford, où vivait l'âme anglaise, où enseignaient les professeurs les plus distingués d'Angleterre. C'était, pensait-il, la continuation de la politique d'isolement qui avait annihilé les catholiques, car on ne vit pas impunément chez soi, à l'ombre, en marge d'une société. Le pays marche comme un grand fleuve qui pousse devant lui les eaux actives et dépose sur ses rives les épaves inutiles qui s'éloignent de son cours vivant. Trop longtemps les catholiques avaient été ces épaves rejetées, et c'était un devoir pour eux de rentrer dans la circulation, de vivre de la vie nationale, de prendre leur part légitime au gouvernement de leur pays. Quelle moisson ils pourraient recueillir, à Oxford même, parmi la jeunesse protestante, s'ils s'y étaient implantés! Les *untergraduates* et les *junior fellows* lui apparaissaient semblables « à des brebis sans pasteur, » ainsi qu'il l'écrivait à lord Braye en 1882.

Ils sont sceptiques et chercheurs, tout à fait ouverts aux influences religieuses. C'est pour la mission catholique à Oxford une occasion à saisir et qui peut ne revenir jamais. Les Jésuites ont parmi eux des *Oxford-men*

[1] « Jam vero in re de qua agitur, cui ex Summi Pontificis declaratione intrinsecum, gravissimumque inest periculum non pro morum tantum honestate, sed præsertim pro fide quæ ad salutem omnino est necessaria, quis non videt vix aut ne vix quidem dari posse adjuncta illa, in quibus absque peccato acatholicæ universitates frequententur ? » (Lettre du card. Barnabo, 6 août 1867).

et des hommes capables. Je ne doute pas qu'ils ne fassent là grand bien ; mais je suppose qu'ils craignent le déplaisir et la suspicion que toute initiative des leurs susciterait. N'y a-t-il pas de quoi percer le cœur à la pensée qu'une telle occasion pourrait être perdue ? Les libéraux s'étalent triomphants, sans qu'il y ait aucune influence catholique ou religieuse pour les arrêter. Voilà ce que je ressens en ce moment, mais, hélas ! ce n'est qu'une manifestation, entre beaucoup d'autres différentes, de ce qu'on pourrait appeler le *Nihilism* dans le corps catholique et chez ceux qui gouvernent. Ils défendent d'agir, mais ils ne créent ni ne font rien directement. Je remplirais bien des feuilles de papier, si je continuais sur ce sujet, aussi j'en viens à une autre pensée. Il faut que le Saint-Père soit mis au courant de ce fait et qu'on lui fasse comprendre l'état des choses chez nous...

Et il exprime le vœu que Léon XIII envoie un personnage compétent sachant l'anglais, qui séjournerait tout un été en Angleterre et en visiterait toutes les provinces [1].

Lord Braye lut cette lettre au Pape, qui malgré son estime profonde pour Newman n'en fut pas ébranlé. Aussi quand l'année suivante Manning se rendit à Rome, il reçut le même accueil flatteur qu'autrefois, ce qui lui permit d'obtenir le maintien des anciennes prohibitions. En 1885 le cardinal Siméoni, préfet de la Propagande, les ayant renouvelées, il publia une lettre sur « le devoir de l'Eglise dans l'enseignement supérieur catholique. » Les catholiques, disait-il, n'ont pas besoin d'aller à Oxford, puisqu'ils peuvent se faire conférer leurs grades à l'Université de Londres qui jouit de cette faculté. Ils pourront ainsi faire leurs études en même temps dans les colléges catholiques. « L'émigration de notre jeunesse dans les universités de l'Etat est un péril d'incalculable portée pour les catholiques laïques, un obstacle au progrès des études dans nos collèges, un mal pour l'Eglise catholique en Angleterre. »

Il se trompait, l'avenir l'a prouvé. Depuis, la prohibition a été levée, les catholiques fréquentent Oxford et Cambridge, mais ils ont leur chapelain, un centre d'enseignement religieux, leurs exercices de piété, leurs réunions, une direction catholique en un mot, si bien que les Jésuites eux-mêmes envoient leurs sujets à Oxford et les Bénédictins à Cambridge. Le rêve de Newman est réalisé. Leur société a même pris, par une juste idée de réparation, le nom de *Newman Society*.

De son Université de Kensington, Manning ne recueillit d'ailleurs que des déboires. Il dut suspendre de ses fonctions sacerdotales Mgr Capel qui en appela à Rome, prétendant que l'archevêque n'avait agi que par passion et par jalousie, et qui gagna à sa cause plusieurs membres du Sacré-Collège. Le cardinal menaça de donner sa démission si la suspension qu'il avait infligée n'était pas maintenue. Il y avait sûrement quelque chose de changé à Rome à son endroit depuis la mort de Pie IX ; nous verrons que ses sentiments eurent aussi leur évolution.

II. — Il était venu à Rome déjà en 1880 afin de régler le différend éternel qui existe entre le clergé séculier et les religieux ; et il voulait, dit le P. Porter, « donner une impulsion à la lenteur romaine. » Ce n'est que le 8 mai 1881 que Léon XIII à sa requête et à celle de plusieurs évêques, même des ordres religieux, publia la constitution *Romanos Pontifices* qui établissait sur des bases bien définies, solides, rationnelles, les droits de chacun. Cette bulle spécifiait que les ordres religieux ne pourraient fonder de collèges sans le consentement des évêques. Jamais Manning ne donna le sien aux Jésuites, pour lesquels il garda toute sa vie d'indéracinables préjugés, qui s'étendaient, avec moins de violence toutefois, à presque toutes les congrégations religieuses. L'Eglise seule est éternelle, disait-il à M. de Rossi, seule elle a les promesses de la durée, elle est chargée de conduire les sociétés et de sauver les âmes. Les ordres religieux sont pour elle des auxiliaires puissants, mais qui doivent disparaître avec les circonstances qui les ont fait naître, et céder la place à d'autres qui, nés des événements, doués de l'ardeur de la jeunesse, seront mieux appropriés aux tâches nouvelles, plus vigoureux pour les accomplir. — Il se rappelait sans doute que Wiseman n'avait pas rencontré chez les ordres religieux qu'il avait appelés à son aide pour la rénovation de l'Angleterre le concours auquel plus que tout autre il avait droit ; il les avait trouvés étroits, personnels, incrustés dans leurs traditions, et poursuivant leurs œuvres particulières sans comprendre l'œuvre générale. C'est pourquoi Manning s'était attaché à son clergé, s'appliquant à l'élever, à le sanctifier, à le convaincre de l'excellence du sacerdoce et de l'obligation d'être parfait qui incombe strictement au prêtre. Il néglige volontairement ses relations laïques pour vivre avec son clergé. Une note de son journal de 1881 nous révèle sa ligne de conduite :

J'ai vécu parmi mes prêtres et mes pauvres, écrit-il. Quand je vais hors de Londres, c'est toujours dans les demeures de mes collègues, ou, si la besogne à faire en quelque endroit l'exige, dans les maisons de prêtres, même pauvres, plutôt que dans des maisons laïques. Je l'ai fait à dessein, parce que si les laïques ont deux parts en moi, mes prêtres en ont dix. Il me semblait que c'était mon devoir d'être à mon quartier général et de me garder pour mes prêtres... Je ne doute pas que je n'eusse été plus populaire si j'avais dîné dehors et si j'étais allé de maison en maison. Mais je suis sûr que j'aurais été moins pasteur, si peu que je le sois. Nul homme n'a pu avoir été plus exilé et plus séparé de la vie privée et publique que je ne l'ai été depuis trente ans. J'y suis retourné par des voies éloignées. Mais si j'ai quelque prise sur le peuple anglais, ce sera seulement dans la mesure où je l'ai acquise en me mêlant à lui dans ses bonnes œuvres.

Etre pasteur, tel était son idéal. Se consacrer à ses prêtres et à son peuple ! Comme il allait peu dans le monde, il lui restait des heures précieuses pour travailler ; en se répandant comme plusieurs le désiraient, il eût « gâché » sa vie :

Je sais bien, écrivait-il encore peu avant sa mort, que j'ai été impopulaire et que j'ai désappointé bien des

[1] *La Renaissance catholique en Angleterre*, par Paul Thureau-Dangin, t. III, p. 208.

gens, mais je crois qu'ils auraient eu moins confiance en moi et que dans leurs troubles ils ne seraient pas venus à moi comme ils le font. J'ai la conviction que mes prêtres m'auraient senti moins à eux et que mes pauvres m'auraient cru moins leur ami et leur pasteur. Mes seuls contacts avec le monde ont été publics et quand il s'agissait d'œuvres intéressant particulièrement les pauvres et le peuple.

De la dignité du prêtre il avait la plus haute idée et il n'aimait pas le mot « séculier » qu'on lui applique pour le distinguer des religieux ; il souhaitait qu'on l'appelât « père, » expression qui indique mieux son rôle parmi les fidèles. Il en voulait à Gury d'enseigner que « le prêtre l'emporte en dignité et le religieux en perfection ; que si l'état sacerdotal est bien supérieur à tous les états par la dignité, il est très inférieur à la vie religieuse en perfection [1]. » — Cette proposition, disait-il, est « erronée, offensante pour les oreilles pies, injurieuse à notre divin Maître et au Saint-Esprit. » Comment, en effet, comparer un *état* et un *genre de vie ?* Et supposé que ce soient deux états de vie, c'est Jésus-Christ qui a institué l'un, et l'Eglise l'autre. La prêtrise est un sacrement, et non la vie religieuse, et pourquoi le prêtre ne professerait-il pas autant que les religieux les conseils évangéliques ?

Il n'était pas l'ennemi des ordres religieux, puisqu'il avait créé lui-même la congrégation des Oblats de Saint-Charles, mais les ordres religieux, disait-il, sont créés par l'Eglise en vue d'un bien particulier, tandis que le clergé séculier a été institué par Jésus-Christ en vue du bien général de l'Eglise. Le religieux n'est qu'un auxiliaire du clergé séculier, il ne doit donc pas le rabaisser ni le supplanter. Les prêtres séculiers vivent dans le monde, ils connaissent mieux le monde, les hommes, le peuple ; ils sont faits pour gouverner et pour durer. Les ordres religieux ressemblent à des arbres qui grandissent, produisent des feuilles, des fleurs, des fruits admirables, offrent un abri au voyageur fatigué qui a besoin d'ombre. Mais avec les années l'arbre vieillit, ses branches se dégarnissent, sa sève manquant de vigueur produit des fruits moins abondants et moins savoureux ; enfin vient la caducité, que ne connaîtra jamais le clergé séculier, car il forme l'arbre éternel de l'Eglise.

Aussi demande-t-il beaucoup à ses prêtres, il veut qu'ils connaissent toutes les œuvres auxquelles s'adonnent les religieux, la théologie mystique, qu'ils sachent discerner les vocations et diriger les âmes.

C'est pour eux qu'il a publié en 1883 son beau livre du *Sacerdoce éternel*. Il y expose la nature et les pouvoirs du sacerdoce, les rapports intimes du prêtre avec Jésus-Christ, avec la sainte Eucharistie, l'obligation d'*exercer la perfection*, d'être parfait pour lui-même et de plus « de produire et d'imprimer dans les autres par l'exemple de sa propre vie, par l'action et l'influence de toutes ses paroles et de tous ses actes, la perfection dont le Sauveur est le sacré prototype. » La loi de liberté lie le prêtre par l'amour. Dieu par le conseil très libre de sa sagesse, *liberrimo consilio*, dit le concile du Vatican, nous a donné son fils ; le prêtre de même se donne librement à Dieu ; la loi de liberté plie au joug de Dieu les saints prêtres tellement que pécher deviendrait de leur part une insurrection contre leur propre volonté. Alors il n'est pas de sacrifices personnels dont ils ne soient capables pour servir Dieu et sauver les âmes.

Une belle page sur le ministère du confessionnal :

Le prêtre n'oubliera jamais le moment où il s'assit pour la première fois au tribunal de la pénitence. Il entend là de chaque côté des voix qui alternent et qui paraissent sortir du paradis et de l'enfer. C'est d'abord la confession d'un pécheur dont la conscience est noire comme la nuit, puis la confession d'un enfant qui a conservé l'innocence baptismale, puis celle d'un pénitent vraiment contrit, suivie de la confession d'une âme qui ignore son état et ses iniquités ; c'est enfin la confession d'un pauvre au cœur simple et droit, et puis celle de mondains, d'intrigants, et de menteurs avérés. Tous les traités des docteurs de Salamanque ne peuvent apprendre à un prêtre ce que son confessionnal lui apprend tous les jours. S'il est assez humble pour vouloir s'instruire, le confessionnal lui donnera cinq grands enseignements :

Il y apprendra d'abord à se connaître lui-même, en se rappelant les aveux qu'on lui a faits et en regardant sa propre face dans le miroir que la vie des pécheurs place devant ses yeux.

Il apprendra à pleurer ses propres péchés, au spectacle de pénitents contrits et inconsolables dans la douleur que leur causent leurs fautes.

Il y prendra des leçons de délicatesse de conscience au contact de ces âmes innocentes dont l'œil est simple et dont tout le corps, selon l'Evangile, est rempli de lumière et qui s'accusent elles-mêmes d'omissions et de désobéissances légères, fautes que nous prêtres nous commettons peut-être chaque jour sans nous en apercevoir.

Il y apprendra à porter plus haut ses aspirations à la vue des âmes ferventes dont l'unique désir et l'unique effort au milieu de leurs charges et de leurs préoccupations domestiques, est de s'élever de plus en plus haut dans l'union avec Dieu.

Il y apprendra à se reprocher sa vie inutile, à la vue des âmes généreuses et fidèles, qui, bien qu'entravées par mille obstacles, nous surpassent en humilité, en abnégation, en charité et en union avec Dieu, nous prêtres, qui disposons de tant de moyens et de tant de grâces pour nous élever à la perfection.

Avec quelle sience psychologique pénétrante il retrace l'histoire du déclin de la piété dans un jeune prêtre ! Celui-ci peut être placé parmi des prêtres plus âgés qui, quoique bons prêtres, ont pris des habitudes de vie large et facile. Avec le temps il se laisse défaillir, et sans rétracter ses fermes résolutions d'autrefois, il omet souvent de les accomplir. « Elles survivent aux ruines de sa ferveur première comme de simples projets ou de simples promesses conditionnelles faites par lui-même à lui-même, avec la latitude pleine et entière et la clause facile de ne les observer qu'au-

[1] Sacerdos dignitate major, perfectione religiosus... Status sacerdotalis, licet dignitate omnium præstantissimus sit, ratione tamen perfectionis longe vitæ religiosæ cedit. (Gury, *Compendium Theologiæ moralis*).

tant que ce sera possible. » Sa conscience proteste, mais il finit par prêter moins l'oreille aux reproches qu'elle formule. Il peut observer encore à la lettre son règlement de vie, mais « l'esprit intérieur est en déclin chez lui. »

Il agit peu avec une intention actuelle, parfois avec une intention virtuelle, le plus souvent avec une intention habituelle. Il n'omet jamais sa messe, il ne s'absente pas du confessionnal, et ne néglige pas de se rendre à l'appel des malades, mais l'intention avec laquelle il fait toutes ces choses a baissé en lui. Il est ponctuel et exact par coutume et par une espèce d'habitude qui devient par degrés inconsciente. En récitant l'office divin il prononce machinalement les mots sans que son esprit y soit attentif. Il expédie psaume sur psaume sans y prendre garde, et lorsqu'il a fini, il lui serait bien difficile de rappeler un des versets qu'il a récités. Il en est ainsi des mystères du saint Rosaire, et pendant la sainte messe elle-même les Memento détaillés des vivants et des morts lui sont une source féconde de distractions. Les pensées étrangères se précipitent alors dans son esprit comme s'il y avait deux hommes en lui, l'homme affairé et l'homme qui célèbre. Il accomplit sans manquer aux rubriques l'action matérielle de la messe, mais les préoccupations extérieures l'absorbent et lui enlèvent la perception des mots qu'il prononce. Tel il est au confessionnal où il entend les pénitents avec un esprit occupé d'autre chose et où il absout avec distraction. Tel il est encore au lit des malades et des mourants où il est mécaniquement correct en administrant les derniers sacrements, mais sans trouver un mot dans son cœur pour consoler, pour fortifier, pour exciter au repentir et à l'espérance.

Ce prêtre peut être bon intérieurement, exemplaire même dans sa vie, mais il est un puits désséché, et, comme dit saint Jacques, *nubes sine aqua*, une nuée sans eau. En lui il n'y a pas de rafraîchissement pour les âmes fatiguées et altérées de soif, et ceux qui cherchent en lui les sources de vie et de consolation ne les y trouvent point.

Il est un autre chapitre, le treizième, « l'Ami du Prêtre, » qu'on croirait tiré de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Il y célèbre l'amitié intime et réconfortante du Sauveur : « Aucun prêtre n'est sans ami, dit-il. Il a toujours à sa disposition un ami sur lequel il peut compter entièrement. Les autres amis nous blessent, nous font éprouver des déconvenues. L'ami divin ne manque jamais. » L'évêque d'Ermeland, Mgr Philippe Krementz, recommandait particulièrement à son clergé ce suave chapitre.

III. — Autant qu'homme de son siècle, le cardinal écoutait la voix grave des événements qui modifient singulièrement l'application des théories rigides du droit. On sait qu'il avait été un défenseur absolu du pouvoir temporel. Sans revenir sur ses principes immuables, avec l'esprit pratique anglais qui le dirigeait, il chercha comment on pourrait s'accommoder de la situation nouvelle, inéluctable, qui était faite au Souverain Pontife. Il avait sans doute émis ses idées à Rome dans son voyage de 1876 et n'avait pu les faire partager, car au retour, à Gênes, en décembre, il écrit une note chagrine sur l'esprit qui règne au Vatican. Il y signale la vieillesse un peu *garrulous* de Pie IX, les divisions des cardinaux, leurs idées arrêtées et immuables, leur inaction un peu fataliste comme celle de gens qui attendent tout du ciel, d'un miracle ; il les appelait les *miracolisti* et il ajoutait :

Le Saint-Siège, sa foi, ses traditions sont immuables, mais le monde n'est pas immuable et ce sont des changements du monde que proviennent nos épreuves et nos conflits. Devons-nous nous enfermer comme Noé et attendre ? Ou devons-nous agir sur le monde comme ont fait tous les pontifes depuis saint Léon le Grand ? Si le monde a faibli et est devenu corrompu, comment peut-on le sauver ? Est-ce en le laissant dans sa corruption jusqu'à ce qu'il revienne par lui-même à un état plus sain ? Sûrement ce serait en contradiction avec la parabole de la brebis perdue, avec la vie de Notre-Seigneur, avec la foi, avec la raison naturelle.

Il ne renonce à aucun principe, mais il estime que vivre c'est aussi un principe, que l'Eglise doit vivre pour répandre ses bienfaits sur le monde et il examine l'hypothèse actuelle où le Pape est privé de son pouvoir temporel. Y a-t-il espoir que le pouvoir temporel soit rétabli, et comment donner une solution favorable à l'Eglise dans cette question romaine si importante ?

Plusieurs hommes d'Etat du parti tory, parmi lesquels Disraëli, lui firent demander une note à ce sujet en 1877. Il y formula nettement sa pensée : — Le Pape ne peut rien céder de ses droits, disait-il en substance, mais aucune puissance étrangère ne saurait les rétablir sans péril. L'Italie menacée d'une intervention étrangère refuserait tout accommodement, c'est seulement le jour où elle serait délivrée de cette crainte qu'on doit attendre d'elle une solution qui donne satisfaction à la fois au pays et à l'Eglise.

Cette note fut alors communiquée au gouvernement français. Le Vatican aussi en eut connaissance et Manning fut accusé dès lors, en secret, d'être du parti des *conciliatori*.

Après la mort de Pie IX ses idées continuent à évoluer silencieusement. En 1880 il publie une troisième édition de son ouvrage sur le *Pouvoir temporel* où il ne change presque rien. Il maintient donc les principes, mais il cherche un terrain d'entente avec le gouvernement italien ; il blâme le mot d'ordre donné par le Saint-Siège : *Ne eletti, ne elettori*, parce qu'il juge avec ses idées anglaises. Les catholiques de son pays ont commis une grande faute en demeurant à l'écart de la vie nationale, ils y ont perdu leur influence, parce que les hommes qui détiennent le pouvoir sont enchantés de laisser chez eux leurs adversaires qui veulent rester chez eux. C'est ainsi que les partis s'annihilent. On s'arrête, pendant que les autres marchent et l'on finit par ne plus compter, par n'être plus de son temps. Sa pensée intime il ne la divulgue point, mais on la devine : « Il ne peut y avoir de restauration du pouvoir temporel, disait-il à son futur biographe Purcell, jusqu'à ce que Dieu change les esprits et les cœurs du peuple : mais nous n'avons ni droit ni raison de compter sur un tel miracle, en Italie, dans notre génération. » Qu'arrivera-t-il ? C'est que des tentatives politiques pour la restauration du pouvoir temporel feront « perdre le peuple d'Italie pour la foi,

comme l'Angleterre a été perdue pour la foi par la politique espagnole, par la conspiration politique et par le règne de Jacques II. » A Rome ces idées apportent le scandale dans les hautes sphères catholiques. Il raconte que l'éditeur d'une publication dirigée par les Jésuites a reçu l'ordre de « ne pas prononcer avec éloge le nom du cardinal Manning », et aux yeux de plusieurs il passe pour un *italianissimo* [1]. Peu s'en faut que ceux-ci ne le considèrent comme un déserteur.

Cela remplit d'amertume l'âme du cardinal, qui s'aperçoit fort bien que son autorité a diminué à Rome, et qu'on le regarde d'un œil peu favorable. Il l'a vu dans son procès avec Mgr Capel. Un jour après trois entretiens avec le cardinal Bilio il jette sur le papier ces mots d'où l'aigreur est loin d'être absente : « Ces trois conversations m'ont convaincu plus profondément encore de l'incapacité du Saint-Office dans de semblables affaires et de l'injustice essentielle de ses procédures et de son secret... Leur orgueil (des cardinaux) ne leur laissera pas dire, après tout, que la terre remue. Mais il n'y a aucune chance de voir corriger tout cela. Voilà pourquoi les Italiens sont dans Rome, et la divine Providence fera cette réforme ; seulement sera-ce par le feu ? [2] »

Dans la question agraire il est favorable à Parnell et approuve son « plan de campagne. » Léon XIII au contraire voit dans le *fenianisme* des pratiques révolutionnaires qu'il condamne. Le cardinal ne comprend point cette intervention de Rome dans une affaire « politique » :

Il est indéniable, écrit-il dans une note autobiographique, que les pontifes aient été moralement dans leur droit dans le cas des croisades, de l'Armada, de la condamnation du boycottage et du « plan de campagne »... Mais c'est une autre chose d'être ou non moralement dans son droit, une autre de rester dans les limites de la prudence naturelle et surnaturelle. Il m'a toujours été impossible de croire que certains de ces actes aient été prudents... La condition politique du monde n'est pas contenue dans le *Deposit*. Les pontifes n'ont pas d'infaillibilité dans le monde des faits, sauf des faits dogmatiques, et la prudence est la première des vertus cardinales. De plus, les faits sont plus sûrement connus et plus sainement jugés sur place. Prenez le cas de Mgr Capel ou ceux de Toronto et Saint-Louis : dans tous, Rome n'a pas vu clair, a agi de travers et a dû modifier ses décisions. Comment de semblables questions de fait peuvent-elles être décidées judiciairement, sans témoins, au moyen de documents de l'authenticité desquels il n'y a pas de preuves ? C'est pourquoi il me semble que le *Magisterium* du pontife romain est limité par les quatre vertus cardinales dont la prudence est la première, et par les sept dons du Saint-Esprit, spécialement par les dons de conseil et de sagesse... Le « plan de campagne » n'est pas un fait dogmatique.

Nous retrouvons les mêmes défiances chez lui quand Mgr Ruffo Scilla vint en 1887 apporter les compliments de Léon XIII à la reine Victoria qui célébrait son jubilé. Plusieurs catholiques heureux de voir l'Eglise reprendre sa place d'honneur dans les cérémonies officielles, expriment le désir que le Saint-Siège établisse un nonce permanent en Angleterre. Le cardinal s'oppose vivement à ce projet, et il s'en explique ainsi à ses familiers : « Quel bien ferait un légat du Pape à Londres que ne pourrait faire infiniment mieux un évêque, avec plus d'efficacité et sans provoquer de suspicion et d'antagonisme populaire ? Que savent-ils de ces choses à Rome ? Je ne connais à peu près personne à Rome, en haut ou en bas, qui comprenne la position de l'Eglise en Angleterre, ou qui ait une idée du sentiment populaire à notre égard. Les gens traitent amicalement les catholiques parce que nous ne nous occupons que de choses religieuses ; mais que nous devenions politiciens sous la conduite d'un légat du Pape, et tout le vieil antagonisme éclatera de nouveau. Que savent-ils de tout cela à Rome ? La vue d'un habit rouge au Vatican leur tourne la tête... Le peuple d'Angleterre peut supporter un envoyé spécial pendant un jour ou deux, mais la présence permanente d'un légat serait la ruine de toute mon œuvre en Angleterre durant les trente dernières années ! »

Dans son esprit, l'Eglise n'est encore en Angleterre que comme une étrangère, sans aucun droit de cité. Plusieurs fois, raconte-t-il, il a été invité personnellement à rencontrer la reine et il a toujours refusé parce qu'il ne pouvait pas « y aller en sa qualité. » Mais il avoue encore une autre raison : c'est que « nos fortes têtes » désirant qu'un légat demeurât à Londres, il avait « pensé qu'il était mieux de marquer que l'Eglise catholique était complètement exclue de la cour et des événements publics. L'Eglise catholique dans le monde de langue anglaise représente non les cours, mais le peuple, et son indépendance à l'égard de tous les pouvoirs civils fait sa force. »

Il est difficile à qui n'est pas Anglais de juger de la valeur de ces raisons spéciales. Elles peuvent être bonnes. Il est permis toutefois de se demander si Manning ne demeure pas sous l'impression très vive des événements de 1850, quand Wiseman était accueilli à Londres à coups de pierres. Près de quarante ans se sont écoulés depuis, et l'opinion anglaise a peut être fait plus de chemin qu'il ne suppose. A voir les sympathies qui se manifestèrent à son jubilé, aux funérailles de Newman et aux siennes, il paraît bien que « le vieil antagonisme » soit devenu beaucoup moins armé. Mais encore une fois, rien n'est complexe comme l'âme anglaise, sinon sa philosophie qui en est le juste reflet.

Ce qui est sûr, c'est qu'il travaille à faire aimer l'Eglise dans les milieux populaires, afin de la faire accepter et d'augmenter son influence, dans le but de parvenir aux âmes. De là son attitude dans la question ouvrière et son intervention dans la grève des dockers. Nous nous réservons d'ailleurs d'exposer en détail son rôle social en un prochain article. Sa situation grandit à la suite de ses démarches, de son action, et le peuple vient à lui parce qu'il sent un défenseur et un ami.

[1] *La Renaissance catholique*, ibid., p. 257-258.
[2] Note de février 1887.

IV. — L'année 1890 était la vingt-cinquième de son épiscopat. Il était vieux. Le 8 avril, comme il voulait dire un mot d'encouragement au pèlerinage anglais partant pour la Terre-Sainte, il dut le réunir dans le chœur de la cathédrale. Sa défaillance visible était une raison de plus de se hâter de lui procurer une suprême joie en célébrant au mois de juin son long épiscopat, si bien rempli et si fécond. Le prévôt du chapitre, Daniel Gilbert, présenta une sorte de statistique plus éloquente que les plus magnifiques discours. « Le nombre des communions pascales, dit-il, est monté de 53.000 à 79.000; aujourd'hui cinquante prêtres au moins organisent régulièrement des missions dans leurs paroisses ou dans des couvents, alors qu'il y a vingt-cinq ans, à peine se trouvait-il un prêtre séculier qui se crût capable de donner une mission dans sa paroisse ou à des communautés religieuses. » La question sociale est mise à l'étude et déjà abordée sur le terrain pratique, l'enfance est élevée, les sociétés de tempérance réunissent des milliers d'adeptes, le clergé est honoré, le séminaire de Saint-Thomas, qui a coûté 40.000 livres sterling, est florissant; on compte à Londres onze ordres d'hommes et cinquante couvents de femmes, quarante églises et missions; un emplacement est acquis pour une grande cathédrale.

Le duc de Norfolk lut une adresse respectueuse et cordiale à laquelle le cardinal répondit avec autant de cœur que de finesse :

J'ai travaillé trente-neuf ans comme catholique, dit-il, et vingt-cinq ans comme évêque. Pendant ce long espace de temps, j'ai eu affaire à tant d'hommes et de choses qu'il est impossible que certains actes n'aient encouru le blâme de beaucoup, ou déplu personnellement à d'autres. Tout cela, votre affection l'a couvert de son silence. Sur le point de rendre compte à Dieu de ma vie, je déclare n'avoir volontairement offensé personne; dans bien des cas j'ai agi non point comme je l'aurais voulu, mais comme mon ministère l'exigeait, et j'ai dû subir l'antipathie qui rejaillit du ministère sur la personne.

Ce qu'il demande c'est que son successeur poursuive ces trois buts nécessaires : l'éducation des enfants, le salut du peuple par les sacrements, et la formation de prêtres nombreux qui ressemblent au divin Maître.

Quand il fut élu cardinal, ses diocésains lui avaient remis une somme assez considérable en exprimant le désir qu'elle ne prît pas le chemin ordinaire de ses écus : « On a exigé cette promesse, dit-il en souriant, parce qu'on soupçonnait amicalement mes mauvaises habitudes; je l'ai tenue, j'ai donné cet argent à la mense archiépiscopale. Mais je ne me plains pas de ce soupçon. Pendant vingt-cinq ans que de ressources ont passé par mes mains! Rien n'est demeuré sous ce toit; tout est revenu à l'œuvre qui m'était confiée... Je souhaite mourir comme il convient à un prêtre, sans argent et sans dettes. »

Le plus touchant des dons qu'il reçut lui vint des ouvriers de Londres, qui le remercièrent « d'avoir éveillé chez eux la conscience de leur dignité d'homme, » il consacra cet argent à créer un lit d'hôpital pour les ouvriers pauvres des dockers.

Vint ensuite Sir Francis Sandford, ancien ministre de l'instruction publique dans le cabinet de lord Beaconsfield, qui lui dit : « Pendant plusieurs années, j'ai eu le bonheur d'être le collaborateur de Votre Eminence dans la commission de l'enseignement, et d'échanger avec elle, d'une façon toute privée et amicale, nos vues sur ce sujet. Je dois reconnaître que si notre commission a fait quelque chose de bon pour l'éducation et spécialement pour l'éducation religieuse de notre peuple, c'est principalement à vos efforts que nous le devons. Je sens profondément que si l'Angleterre reste un pays chrétien par l'enseignement public, nous le devons pour une grande part à l'activité de Votre Eminence. »

Aux députés catholiques irlandais de la Chambre des communes il déclare que depuis trois cents ans l'Angleterre « a entrepris une œuvre impossible. »

La terre appartient à ceux qui y sont nés et qui doivent y être ensevelis. « Telle était il y a vingt ans ma conviction, telle encore elle est aujourd'hui. Toute tentative pour fonder une civilisation ou un édifice social en violation des lois de la nature me semble condamnée d'avance... Chaque goutte de mon sang est anglaise ; j'aime l'Angleterre comme enfant de son sol, et non à cause de son christianisme anglais actuel. Quant à l'Irlande, je ne l'aime pas seulement parce qu'elle est apparentée avec l'Angleterre, mais aussi à cause de sa foi et du martyre qu'elle a enduré. » Il souhaite pour elle un gouvernement autonome qui règle les questions d'Irlande, mais une représentation commune d'Angleterre et d'Irlande pour les affaires d'intérêt général : « Personne de vous ne doit quitter Westminster! »

N'était-ce pas un spectacle admirable et nouveau que de voir le vieux cardinal, ce jour-là, 12 juin 1890, faire son entrée solennelle dans la grande salle de réception de l'Archevêché au bras du lord-maire protestant? Aussi la presse anglaise est unanime à se réjouir des honneurs rendus à Manning et de cette manifestation qui était presque mondiale, car il lui était venu des adresses d'Allemagne, d'Amérique et jusque d'Australie. Quel chemin parcouru depuis 1850 ! Le *Daily Chronicle* rappelant qu'on avait alors brûlé en effigie le cardinal Wiseman, ajoute : « Aujourd'hui au contraire, toute offense au cardinal Manning serait profondément ressentie partout où l'on parle anglais, et soulèverait une juste indignation. » L'*Echo*, journal protestant, regrette vivement « que l'Eglise établie ne possède plus d'hommes capables de rivaliser en popularité avec le cardinal, par un dévouement sans bornes à l'amélioration de la condition sociale du peuple. » Le *Daily Telegraph* raconte son rôle dans les commissions ou les comités : « Ceux qui s'y ren-

contraient ne pouvaient s'empêcher d'admirer la clarté de ses idées, son esprit pratique, ses sympathies égales pour tous, et cette aspiration vers la justice qui caractérisait chacun de ses actes et chacune de ses paroles. » Il a fait tomber les vieux préjugés, « les assertions vieilles-protestantes », les préventions séculaires, et « c'est l'Église catholique qui a bénéficié de ses succès. »

Or il est évident que ses plus beaux succès il les a dus à son action sociale, à son dévouement pour le mieux être, la consolation, l'instruction, la cause du peuple, de la classe ouvrière.

A côté des adresses signées Gibbons, archevêque de Baltimore, Moran, archevêque de Sydney, Krementz, archevêque de Cologne, il y a celle des juifs anglais qui lui est présentée par le grand-rabbin Adlin. Ils le félicitent d'être « un serviteur de la religion au sens le plus élevé du mot, intervenant courageusement en faveur de la justice et de la douceur, luttant noblement contre l'intolérance religieuse, et soutenant avec fermeté les adeptes de croyances étrangères » :

« L'histoire de l'humanité, leur répond-il, ne connaît dans son passé que trois éléments indestructibles, savoir : le peuple et la foi d'Israël, l'Eglise catholique qui en est issue et le monde persécuteur des deux croyances. Nous avons commis réciproquement l'un envers l'autre beaucoup d'injustices. Ne sont point chrétiens en effet ceux qui portent ce nom, et tous ceux que l'on appelle Israélites n'appartiennent point à Israël. Le monde se renforce continuellement des renégats de ces deux confessions qui sont indignes de leur nom... L'Angleterre fait bien d'accorder aux juifs pleine liberté... Les lois répressives changent les sujets en rebelles... Plus grande est la puissance, plus grande devrait être la bienveillance envers ceux qui ont été opprimés pendant des siècles. »

Son jubilé fut donc pour lui une sorte d'apothéose calme où tous les partis à l'envi rendirent hommage à la justice et à la bonté qui avaient dirigé toute sa vie, à ses efforts pour les œuvres sociales. N'était ce nuage qui lui venait de Rome, sa vieillesse eût été heureuse. Mais toute existence doit être ici-bas tourmentée. Il souffre au sommet des honneurs, comme Newman a souffert d'être délaissé au fond de sa cellule. Les rôles sont changés. Les dernières années de Newman furent certainement plus douces, plus radieuses dans l'éclat de la justice qui lui était enfin rendue. Ils vieillissaient l'un et l'autre dans un état d'âme très différent, mais tous deux se préparaient à mourir.

V. — Depuis 1888, Manning a perçu en lui-même des avertissements de mort. Il n'a plus qu'un désir, ainsi qu'il le confie à son *Journal*, c'est de « faire une bonne fin. » Il sent qu'un léger choc suffirait pour le briser, et il se demande s'il ne lui serait pas préférable d'être hors de toute responsabilité. Mais il « craint de voir mis en échec l'ouvrage de tant d'années », et il reste au poste. Il a quatre-vingts ans, le peu de jours qu'il doit encore vivre « c'est un intervalle entre la vie et la mort. Ma vie active est finie. » (2 mars 1889). Il aime à parler de sa fin. « Cela enlève toute tristesse et tout effroi. Il est bon de se remplir la pensée de la lumière et de la beauté du monde par delà le tombeau. C'est ce qui inspirait à saint Paul son *désir de déloger*. » Cependant il tient à consigner encore en des notes réfléchies les impressions de sa longue vie et les conclusions de son expérience. Il ne regrette rien, et remercie Dieu au contraire de l'avoir choisi pour être « le témoin de grandes vérités et le serviteur de grandes causes. » Il a souffert dans sa popularité, il a souffert des hommes, mais beaucoup plus des catholiques de son diocèse que des protestants. Toutefois il a constamment travaillé, semé, agi, et « je n'ai pas conscience, écrit-il, d'avoir laissé tomber une pierre ou seulement un grain de vérité. »

Ce qui le préoccupe dans ses deux dernières années, c'est l'avenir de l'Eglise d'Angleterre, les obstacles à son expansion. Il les signale, ces obstacles, dans ses notes écrites en 1890, en un langage un peu sévère, mais avec cette pénétration extraordinaire que donne l'approche de l'éternité, alors que les choses du temps vous apparaissent dans une synthèse qui n'a plus rien de passionné, de personnel.

Le premier obstacle vient du clergé qui n'est pas aussi « cultivé » ni aussi « civil » que le clergé anglican. Le clergé catholique a grandi, s'est formé parmi des épreuves qui lui ont laissé un peu d'âpreté. Mis en suspicion, habitué à vivre en dehors de la société civile, longtemps persécuté, « il s'est confiné dans la sacristie, comme en France. » Et cela « non par le fait d'une opinion publique hostile, mais par sa propre incapacité à prendre part à la vie politique du pays. »

Le fait est que toute la vie civile et politique de l'Angleterre nous est ouverte, si seulement nous savons comment y entrer et nous y conduire. Notre foi doit nous accompagner et nous gouverner partout, mais à l'exception de très rares occasions, elle n'a pas besoin d'être proclamée... Nous ne pouvons, comme Notre-Seigneur, ni multiplier les pains ni guérir les lépreux, actions qui lui gagnèrent le peuple ; mais nous pouvons être les premiers à coopérer avec tous ceux qui travaillent, à soulager toute forme de souffrance, de peine et de misère humaine. Partout où nous faisons ces avances avec plaisir et utilité, le peuple de ce pays nous reçoit dans ses rangs avec une joie visible.

Ensuite, — second obstacle, — il reproche au clergé « le manque de profondeur de sa prédication, » sa tendance à s'occuper des dévotions secondaires, plutôt que d'instruire solidement les fidèles des grandes vérités de l'Evangile. Il voudrait qu'on rassemblât les auditeurs à la manière du général Booth, de l'Armée du Salut. Ce n'est pas la première fois qu'il manifeste ses sympathies pour cette œuvre qui a fait du bien en Angleterre, en dépit et peut-être à cause de l'appareil réclamier dont elle s'entoure. On voit par là quelle différence existe entre l'esprit

anglais et l'esprit français, car le général Booth n'a recueilli à Paris qu'un succès de rire puis d'indifférence.

« Les dévotions, les controverses » ne touchent pas l'âme anglaise. Il faut « l'attirer et l'attendrir comme Notre-Seigneur l'a fait et par les mêmes vérités. » Telle fut aussi la prédication des apôtres.

La masse des Anglais croit encore dans Notre-Seigneur, son amour, sa passion, son pouvoir d'absolution, son précieux sang, et aussi dans le repentir, la grâce et la conversion. Pourquoi ne pas aller à la rencontre de leurs esprits, sur le terrain de ces vérités et répondre aux besoins de leurs âmes, en leur présentant toutes ces choses dans une fraicheur et une beauté plus grande ? Ils viennent à nous dans l'espoir de les entendre, et ils s'en vont, vides, disant que notre prédication ne les a pas atteints et que ce n'est pas ce dont ils ont besoin. Attendons de les avoir amenés à se confesser, avant de leur enseigner les Rosaires et l'usage de l'eau bénite.

Le clergé catholique n'a pas assez étudié l'Ecriture sainte, par prévention contre le protestantisme qui l'a beaucoup et mal étudiée. En lui l'idéal de la vie chrétienne a été de ce chef diminué.

Et puis les anglais catholiques de naissance ne connaissent pas l'âme anglaise protestante, ses dispositions, son état spirituel. Ils ont poussé à l'extrême la maxime : « Hors de l'Eglise point de salut. » Manning qui est né et a demeuré longtemps dans l'Eglise anglicane, fait à ce propos des déclarations aussi surprenantes qu'autorisées :

Les catholiques ont cru que les protestants en général étaient sans foi ni baptême, ou même s'ils étaient baptisés, qu'ils n'en étaient pas meilleurs pour cela. Cette idée était tellement ancrée, même chez certains prêtres, que j'en ai connu qui ont refusé de recevoir des convertis : « Dieu merci, disait un prêtre, je n'ai pas reçu de convertis dans l'Eglise. » Ils supposaient que nous autres anglicans nous étions des imposteurs, ou que nous agissions par des motifs humains ; tout comme nous-mêmes nous le faisions quand des juifs se présentaient pour se faire chrétiens. Cet état d'esprit est heureusement en train de disparaître. C'est là un état d'esprit étrange ; car on ne pouvait s'empêcher de savoir que la grande majorité des Anglais sont baptisés... Dès lors, s'ils vivent dans la charité à l'égard de Dieu et du prochain, leur baptême doit les sauver...

Mon expérience personnelle de ceux qui sont en dehors de l'Eglise confirme tout ce que j'ai écrit à propos des doctrines de la grâce. J'ai connu intimement des âmes vivant de la foi, de l'espérance, de la charité et de la grâce sanctifiante avec les sept dons du Saint-Esprit, en humilité, pureté absolue de vie et de cœur, en méditation constante de l'Ecriture sainte, en une prière continue, en un renoncement complet d'eux-mêmes, en un travail personnel consacré aux pauvres, ayant, en un mot, une vie d'une sainteté visible qui était aussi évidemment l'œuvre du Saint-Esprit que j'en aie jamais rencontré. J'ai vu cela en des familles entières, parmi les riches comme parmi les pauvres et dans toutes les positions sociales. De plus, j'ai reçu dans l'Eglise je ne sais combien d'âmes dans lesquelles je ne pouvais trouver de péché mortel. Elles étaient évidemment dans la grâce de leur baptême. Des prêtres que j'ai interrogés m'ont rendu le même témoignage... Comment avec de tels faits peut-on continuer à parler des hommes qui, en Angleterre, sont en dehors de l'Eglise, comme s'ils se trouvaient simplement en état de nature, de mauvaise foi, et comme devant être évités pour immoralité ? Il se trouve sans doute de telles gens parmi eux, mais quel est l'état de la France, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Amérique du Sud ? Toute la lumière et toute la grâce de l'Eglise catholique sont vaines pour des multitudes dans ces nations catholiques.

Déjà Newman avait signalé ce fait et montré combien il y a de bonne foi, d'honnêteté, de sincérité, et de vertus chrétiennes réelles parmi les Anglais. C'est pourquoi les conversions s'y sont faites si nombreuses. Ces âmes recherchaient la vérité, étaient admirablement disposées pour la recevoir ; le jour où elles l'ont connue elles l'ont embrassée avec ardeur.

Un autre obstacle, c'est celui qu'il a déjà indiqué dans son livre du *Sacerdoce éternel*. Nombre de prêtres courent le danger de devenir « de simples diseurs de messes, » des « machines à sacrements, » et ils prêchent, ils confessent sans âme, sans cette ardeur communicative qui pénètre dans les cœurs et les transforme. « Ils possèdent par communion divine le pouvoir d'administrer les sacrements qui confèrent la grâce *ex opere operato*, à laquelle ils ne peuvent rien ajouter et dont l'effet ne peut être empêché par leur propre indignité, » mais Dieu exige de plus d'eux une « perfection subjective » élevée.

Le sixième obstacle, l'*officialism*, n'est qu'une conséquence de celui-ci :

Il consiste à compter pour le succès de notre travail, non sur notre perfection subjective, mais sur nos pouvoirs officiels. Il est certain que chez nous, si l'objectif est trop apprécié, le subjectif l'est trop peu. Il est curieux de remarquer à quel point dans l'Eglise établie les *high-churchmen* sont secs, et à quel point les *bow-churchmen* exaltent leur propre personnalité. Or dans l'Eglise catholique, tout prêtre est un *high-churchman*, et il y a là un danger de suffisance officielle. Si cela n'avait pas existé, la haine et le mépris du sacerdotalisme ne se seraient pas produits. Je regrette de dire que même de bons prêtres prennent un air suffisant. Ils visent à l'exaltation de leur charge, mais ils ne parviennent qu'à se diminuer eux-mêmes. Ceci a causé des difficultés sans fin dans nos hôpitaux et dans nos asiles de pauvres. Malheureusement, même de dignes prêtres n'ont pas toujours des manières distinguées, et ils s'emportent contre tout obstacle à l'exercice de leurs fonctions sacrées d'une manière qui ne gagne rien et souvent perd tout.

Là-dessus il revient à son idée de la valeur morale du clergé séculier. S'il est inférieur au clergé régulier, cela tient à trois causes : « à la notion abaissée de la prêtrise qui est devenue de tradition ; » à l'état défectueux des Séminaires et à l'évêque du diocèse : « S'il est relâché, les prêtres le seront ; s'il est strict, ils le seront aussi... De plus un évêque ne doit pas être dépendant des classes riches, ni dîneur en ville, ni dissipateur de son temps, ni faiseur de plaisanteries, ni liseur de journaux, ni habitué à s'entourer de favoris, mais il doit être accessible à tous ses prêtres, tous les jours et à toute heure, partageant leurs fardeaux et leurs troubles, désintéressé en paroles et en actes. Il doit vivre pour ses prêtres et parmi eux, et avoir un genre autant

que possible semblable au leur. » Aujourd'hui, ajoute-t-il, certains évêques ayant un clergé d'une culture inférieure sont tentés de s'en détourner et d'appeler des réguliers. La conséquence c'est que le clergé séculier se déprime et se refroidit plus encore, tandis que le devoir de l'évêque est de l'élever, de lui souffler son ardeur.

*L'esprit de controverse* est un nouvel obstacle. La controverse n'est que de la théologie polémique qui démolit. Seule la théologie positive construit. La première peut déblayer le terrain pour préparer la construction, elle ne peut que cela. Exposez la vérité, elle a par elle-même une puissance incomparable, c'est la lumière qui luit, sans qu'il soit besoin de démontrer qu'elle luit. « La grande majorité des hommes se laisse convaincre, moins par le raisonnement que par une idée nette de la vérité. Le fondateur des *Quakers* avait bien raison quand il disait : « Lorsque je discute, je prends bien garde de ne pas provoquer mon adversaire, car aussi longtemps qu'il reste calme, toute la grâce de Dieu qui se trouve en lui se range de mon côté. »

En outre,— huitième obstacle,— le clergé catholique, avant d'enseigner, ne se rend pas suffisamment compte de ce que ses auditeurs croient déjà. Il se sert pour exprimer sa pensée d'une comparaison très originale :

L'enseignement de la vérité est comme un jeu de *dominos :* si nos auditeurs posent un *trois*, nous devons aller à leur rencontre avec un *trois* de notre côté. Mais pour agir ainsi il nous faut, avant tout, connaître quelles sont les convictions de nos auditeurs. Tant que nous ferons appel à ces vérités telles qu'elles existent dans l'esprit du peuple anglais, il répondra à notre appel, et nous gagnerons son attention et sa confiance, si nous prêchons mieux ces vérités que ses propres prédicateurs...

Londres à lui seul a dans ses rues quatre millions d'hommes, dont la moitié n'ont pas la notion de Dieu. Depuis Wesley jusqu'au général Booth, les non-catholiques travaillent parmi ces incroyants. L'Eglise catholiques ne fera-t-elle rien ? Certainement notre première œuvre est *ad intra* sur notre propre peuple, et il en a bien besoin. Mais ne ferons-nous rien *ad extra ?* Je crois que nous pourrions beaucoup. Mais à quoi sert de prêcher sur l'Immaculée-Conception à des gens qui ne croient pas à l'Incarnation, ou sur l'Eglise à des gens qui ne croient pas au christianisme ? Pour une procession à travers les rues, il serait mieux de réciter ou de chanter les litanies du Saint Nom de Jésus que les litanies de Lorette. Donnez au peuple anglais ce qu'il comprend, il vous écoutera. De même, chantons des cantiques anglais dans les rues, plutôt que d'y réciter le rosaire. Les cantiques sont intelligibles à tous ; le rosaire est non seulement inintelligible aux non-catholiques, mais il est pour eux une pierre d'achoppement par ses répétitions perpétuelles. Nous avons besoin de prédications en plein air et d'instructions données ici et là, dans des locaux séculiers, non dans nos églises... L'œuvre de l'Armée du salut, avec tous ses défauts, est trop réelle pour être plus longtemps méconnue et attribuée au démon...

En une assemblée publique qui se tint aux Etats-Unis, l'on rapporte que le nom de Jésus fut reçu avec des applaudissements et le nom de l'Eglise avec des murmures. C'est un fait terrible, une condamnation à mort de l'élément purement humain de l'Eglise chrétienne, mais une indication de la foi et de l'amour envers Jésus-Christ lui-même. Aussi longtemps que cet amour survivra, nous pourrons faire appel à cet amour.

L'esprit anglais, ajoute-t-il, ne sera pas conquis par l'intelligence mais par l'amour. L'évêque ne doit appartenir à aucun parti sinon au parti de la charité. Il doit être au-dessus de tous les partis et de tous les préjugés, et « comme il est placé dans l'état de perfection, il devrait être à la fois humain et chrétien. » Les charités de Londres sont innombrables. « Jusqu'à présent qu'avons-nous fait ? Nous les avons laissées toutes à ceux qui sont hors de l'unité. »

La conclusion de tout ce que j'ai écrit, dit-il, je crois que ce doit être ceci : « Que quiconque représente l'Eglise catholique en Angleterre est tenu à viser à l'idéal le plus élevé en toutes choses. »

On voit que les doctrines du *Sillon* ont eu leur première éclosion en Angleterre : « Il faut une volonté qui tende inflexiblement en haut, une voix qui fasse sans cesse entendre cet appel : « Viens en haut ! »

En passant il n'a point négligé de signaler comme un obstacle à l'expansion de l'Eglise catholique en Angleterre... les Jésuites. Nous savons qu'il ne les aimait pas, mais son biographe ne mentionne aucun de ses griefs.

Ce qu'il a écrit, dit-il en terminant, il s'est cru tenu de l'écrire.

Cela paraîtra peut-être à quelques-uns extrême, mais il me semble qu'il faut que quelques-uns soient extrêmes, c'est-à-dire qu'ils suivent la vérité jusqu'au bout, et qu'ils aient en toutes choses le plus haut idéal. Il y aura toujours beaucoup de ces bonnes gens qui aplaniront, faciliteront et élargiront les voies de la liberté. Qu'il y en ait un au moins qui se prononce pour la voie la plus haute et la meilleure, la plus heureuse et la plus sûre [1].

Ces observations regardent surtout le public anglais, cependant il en est plusieurs qui sont générales, et dont on peut faire profit partout, elles sont le résultat d'une expérience de cinquante années et elles tombent de très haut, car le cardinal Manning est bien l'un des hommes les plus distingués de son temps et dont l'action a été la plus considérable au point de vue social.

Sa santé avait toujours été délicate et l'on ne s'explique même point qu'il ait pu parvenir jusqu'à un âge aussi avancé. Il parlait volontiers de sa mort prochaine, et pourtant la veille encore il se faisait illusion. Le 9 janvier 1892 on conçut des inquiétudes, mais il fut difficile de le soigner car il fit une opposition irréductible à l'emploi des spiritueux. Jusqu'à la fin il voulut donner aux ouvriers l'exemple de la tempérance héroïque. Le 13, il ne pouvait plus prendre aucune nourriture, il demanda les derniers sacrements. Le Chapitre de Westminster se réunit dans sa chambre, et le cardinal vêtu de pourpre fit sa profession solennelle de foi catholique. Le duc de Clarence, fils du

[1] Pour tous ces détails, voir M. Thureau-Dangin, t. III, p. 204-310, — et l'abbé Hemmer, ch. XII et XIV.

prince de Galles, — actuellement Edouard VII, — était gravement malade, il s'informa de lui avec une affectueuse persistance. Le soir on l'entendit murmurer : *Jugum deposui. Opus consummatum est.* Puis il ajouta en faisant allusion à la cérémonie du matin : « Il est heureux qu'on ait pu remplir ses devoirs. » La bénédiction du pape Léon XIII vint réconforter ses derniers instants et lui apporta une précieuse joie. Auprès de lui veillaient Mgr Vaughan et M. J.-R. Gasquet, l'époux de sa nièce bien-aimée, Marie Manning. Le 14 au matin, pendant que Mgr Vaughan offrait pour lui le saint sacrifice, à côté de lui, dans son oratoire, il rendit doucement son âme à Dieu, à huit heures un quart.

Presque au même moment mourait à vingt-huit ans le duc de Clarence que pleura toute l'Angleterre. Le Chapitre en adressant ses condoléances à la reine Victoria et au prince de Galles rappela les paroles du cardinal au sujet du jeune prince. « J'ai toujours trouvé dans le cardinal Manning un ami fidèle et loyal, répondit le prince de Galles. Je regrette profondément la perte de Son Eminence et je suis vivement touché du mot plein de cœur qu'il a eu pour mon cher fils. »

Il ne laissait même pas de quoi pourvoir à ses funérailles. Une souscription spontanée en couvrit les frais. A son service funèbre assistaient le 20 janvier les représentants de la reine et du prince de Galles, presque tout le corps diplomatique, tous les évêques anglais sauf quatre qui avaient été empêchés, la plupart des évêques irlandais, le duc de Norfolk, lord Ripon, de nombreux membres de la noblesse et du Parlement. Mgr Hedley, évêque de Newport et Menavia, prononça l'éloge funèbre : « Une époque vient de finir dans l'histoire du catholicisme anglais, dit-il, une autre commence... Encore un peu de temps, et la génération qui a vu le visage amical et tout spiritualisé de Manning et entendu sa voix disparaîtra de la surface du monde ; mais le souvenir du cardinal se perpétuera, chez les nations futures, aussi lumineux et consolant que l'étaient sa parole et sa personne. Il n'est besoin pour conserver sa mémoire vivante dans l'Eglise et parmi ses compatriotes ni de pierre tumulaire portant l'inscription d'une demande de prières, ni de peinture ni de statue ; il suffit de ces pages qu'il a écrites sur le Saint-Esprit, sur le sacerdoce, sur la foi et la dignité de l'enfant, sur la grandeur de l'âme et la valeur du travail. »

Un pauvre corbillard, suivant son désir, reçut son cercueil, orné d'une seule couronne, celle du prince de Galles ; mais il ne put empêcher le peuple qu'il avait tant aimé, à qui il avait consacré la meilleure partie de sa vie, de lui faire des funérailles triomphales, autant qu'émues. Depuis l'oratoire de Brompton au cimetière de Kensal-Green, le char funèbre passa entre deux rangs serrés d'hommes, catholiques et protestants, inclinés ou pieusement agenouillés. Le cortège se composait des corps officiels, des corporations, des sociétés de tempérance et d'innombrables ouvriers qui lui rendaient l'hommage voulu de la reconnaissance et de la vive affection populaire. La presse fut unanime à le glorifier et le *Times* qui reflète l'opinion publique anglaise écrivit ces fortes et impartiales paroles : « Depuis le temps de la Réforme, aucun ecclésiastique n'a exercé une si longue et si profonde influence sur la vie anglaise. En sa personne, l'Angleterre perd un homme de caractère exceptionnellement élevé et d'une rare énergie ; l'Eglise romaine un prélat vénérable, le plus brillant peut-être de ses fils de race anglaise. »

L'impression populaire, fit remarquer Gladstone, fut beaucoup plus vive à sa mort qu'à la mort de Newman parce que celui-ci était un penseur et lui un homme d'action s'adressant à la foule, s'occupant de ses besoins, préparant des mesures sociales, continuellement penché sur le cœur du peuple pour en ordonner les battements. Il fut moins orateur, moins écrivain, moins savant, moins philosophe que Newman, mais il exerça une influence plus étendue. Tous deux d'ailleurs furent des hommes de Dieu, étonnamment pieux et surnaturels, de vrais saints de Jésus-Christ.

# QUESTIONS

## de science ecclésiastique

### CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — A la page 924 de 1906, l'*Ami* écrit : « Nous aimerions bien à expliquer et développer ici les privilèges des vierges pour l'éternité : la couronne et l'auréole des vierges, etc. » — Et nous, nous lirions avec intérêt ces explications et ces développements. L'*Ami* voudrait-il bien nous les donner ?

R. — Puisque notre correspondant désire si vivement que nous développions les privilèges de la virginité, nous nous ferons un plaisir véritable de le satisfaire, lui et tous ceux qui ont le même désir ; et même, pour être plus complet, nous allons étudier la question sous un triple aspect : — 1° Quels sont pour l'éternité les privilèges des vierges ? — 2° Quels sont ceux et celles qui devront avoir droit à ces privilèges ? — 3° La virginité une fois perdue, ses privilèges peuvent-ils être regagnés ?

I. Privilèges de la virginité pour l'éternité. — Les théologiens et saint Thomas en particulier en indiquent trois : l'auréole et la couronne, le cantique, et l'accompagnement perpétuel de Jésus-Christ.

1° *Auréole et couronne.* C'est en ce sens-là que les commentateurs expliquent ce texte du Cantique des Cantiques : « *Veni de Libano, veni, sponsa mea, veni coronaberis.* » (Cant., IV, 8). Car c'est la vierge qui est la véritable épouse de Jésus-Christ, et toute la tradition chrétienne n'a qu'une voix

pour reconnaître et célébrer la couronne des vierges. — La couronne est due surtout aux vainqueurs. Or il n'est pas de combat plus difficile et plus long que le combat contre la chair, pas de combat par conséquent où les vainqueurs méritent mieux d'être couronnés. N'est-il pas bien juste en effet que le corps humain qui ne s'est jamais accordé ce plaisir qui entraîne toute chair, celui pour lequel on céderait volontiers tous les autres et que poursuivent sans cesse les rêves de toute vie mondaine et sensuelle (il semble en effet que le monde ne vive que pour lui), ait un resplendissement éternel sur cette même chair et son rayonnement principal sur la tête, puisque c'est l'esprit qui a dominé toujours la chair et l'a vraiment spiritualisée? Et à cette chair alors, quand elle aura si bien combattu qu'elle ne comptera que des victoires sans aucune défaite sérieuse, comment la couronne ne serait-elle pas due? Ou bien si elle ne lui était pas donnée, à qui donc l'ayant mieux méritée pourrait-elle être accordée?

Au prêtre il est dit : *Tu es sacerdos in æternum*, et il porte en lui le caractère ineffaçable du sacerdoce ; et la vierge qui a tant de ressemblance avec le prêtre, et qui est vouée comme lui à Dieu par un vœu perpétuel, devra bien aussi avoir un signe perpétuel et porter toujours sur son front la couronne d'épouse du Christ. L'épouse terrestre ne porte sa couronne qu'un jour ; après, elle n'en est plus digne ; elle n'est d'ailleurs ni vierge ni épouse pour toujours. La vierge, au contraire, toujours vierge et toujours épouse, doit porter éternellement sa couronne ; ce sera pour elle comme une sorte de caractère. Que l'éclat des plus riches pierreries sera faible auprès de l'éclat des joyaux de la couronne des vierges, épouses de Jésus !

2° *Cantique.* Ici la sainte Ecriture est formelle : « *Vocem quam audivi sicut citharœdorum citharizantium in citharis suis. Et cantabant quasi canticum novum ante sedem et ante quatuor animalia et seniores : et nemo poterat dicere canticum, nisi illa centum quadraginta quatuor millia qui empti sunt de terra. Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati, virgines enim sunt.* » (Apoc., XIV, 2-4).

Quel est ce cantique? Est-ce un vrai chant? C'est au moins probable : pourquoi en effet n'y aurait-il pas un chœur de vierges dont tout le paradis écouterait les ravissants et harmonieux concerts? Mais aussi, mais au moins c'est un cantique spirituel, une exultation d'amour, un tressaillement particulier du cœur, un enivrement de l'être tout entier qu'aucun autre ne sentira jamais de la même manière que les vierges. Ceux et celles qui se seront détachés de tout plaisir et de tout amour sensuels pour toujours, afin de s'attacher à Jésus seul, l'ont trop aimé sur la terre pour ne pas l'aimer éternellement d'un amour qui ne soit qu'à eux. — L'exultation de la joie et de l'amour porte à chanter ; les vierges donc qui auront sur la terre plus aimé que les autres, puisque l'amour seul leur aura fait faire le sacrifice le plus coûteux de tous à la nature, sacrifice que les autres auront été incapables de faire, devront en ressentir éternellement une exultation de joie et d'amour que les autres cœurs seront incapables de sentir, et cette exultation intérieure devra leur faire trouver pour l'exprimer des paroles qui seront un chant et que les autres pourront entendre avec ravissement, mais ne pourront vraiment pas redire. Cet immense chœur des vierges évidemment sera dirigé, comme le dit saint Bernard, par Marie, la Vierge des vierges, puis par saint Joseph, l'homme vierge par excellence, et on peut croire aussi que, sous leur direction, les prêtres marqués du caractère sacerdotal, vierges eux-mêmes et générateurs de vierges, conduiront aussi ces concerts virginals et que ceux et celles qui auront été les plus purs et les plus vierges, s'il est permis de parler ainsi, feront entendre une voix plus limpide, plus harmonieuse et plus haute, produite par une exultation plus forte.

3° *Intimité et accompagnement perpétuel de Jésus.* La sainte Ecriture se prononce aussi formellement à ce sujet : « *Hi sequuntur Agnum quocumque ierit... Sine macula enim sunt ante thronum Dei.* » (Apoc., XIV, 4-5). Le Christ vierge et époux des vierges, *Sponsus virginum*, comme l'appelle l'Eglise, près de qui doit être toujours la Vierge mère des vierges, doit être aussi approché de plus près par les vierges et entrer en plus grande intimité avec elles, et leur révéler ses secrets les plus mystérieux. Les épouses n'ont-elles pas droit, de préférence aux autres, à accompagner l'époux partout où il va? Elles l'ont suivi dans les privations, les humiliations, la guerre incessante contre toutes les passions humaines, devant lesquelles, pas plus que lui, elles n'ont jamais plié; ne doivent-elles pas le suivre aussi dans toutes ses marches triomphales? Et dans toutes les grandes démonstrations ou réunions quelconques, l'épouse n'a-t-elle pas sa place marquée ou en face ou à côté de l'époux? Et l'époux, quand il parle à son épouse, ne donne-t-il pas à sa voix des inflexions délicates et caressantes qu'elle n'a point, même quand il parle à ses meilleurs amis? Et l'épouse de son côté, quand elle parle à son époux, ne donne-t-elle pas à ses paroles une intonation si douce et si suave que personne ne la peut imiter parfaitement? Les vierges sont donc appelées à former partout et toujours la cour et le cortège d'honneur du roi Jésus, et c'est par elles la plupart du temps qu'il communiquera ses secrets aux autres élus : et dans tout cela, pour elles, quels enivrements éternels !

On comprend après cela que Marie ait préféré sa virginité parfaite au titre de Mère de Dieu. On conçoit que les saintes Agnès, Agathe, Lucie et tant d'autres se soient éprises de la virginité au point de préférer, afin de la garder intacte, la mort la plus cruelle au mariage avec de grands princes et seigneurs. On conçoit également l'amour de saint Jean l'Evangéliste, saint Ambroise, saint Grégoire le Grand, saint Jean Chrysostome, saint

Bernard, saint François d'Assise, saint François de Sales, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas de Kostka, saint Casimir pour la sainte virginité. On conçoit encore toutes ces religieuses et jeunes filles même dans le monde, et tous ces jeunes lévites entrant dans les ordres sacrés, si heureux tous de s'enrôler sous la bannière de la chasteté dont ils font le vœu perpétuel et qu'ils veulent si fortement garder toujours. On conçoit enfin ces époux, imitateurs de Joseph et de Marie, saint Valérien et sainte Cécile, saint Julien et sainte Basilisse, Marcien et sainte Pulchérie, saint Henri et sainte Cunégonde, saint Edouard et Edith, saint Elzéar et sainte Delphine, etc., qui ont voulu rester vierges et garder la chasteté la plus parfaite dans le mariage, pour avoir part, eux aussi, à ces magnifiques privilèges. On comprend enfin que sur la terre les grandes âmes se prennent d'une véritable passion pour la chasteté et mettent en elle toute leur gloire et tout leur bonheur. « *Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est.* » (Mt., XIX, 11).

II. Quels sont ceux et celles qui ont droit a ces privilèges de la virginité ? — Dans notre étude du 18 oct. 1906, nº 42, nous avons distingué trois sortes de virginité : la *virginité physique ou corporelle*, qui consiste dans l'intégrité physique du corps sous le rapport de la pureté ; la *virginité spirituelle ou morale*, qui consiste dans l'intégrité morale que possèdent tout homme et toute femme qui n'ont jamais cherché et goûté le plaisir vénérien qui satisfait pleinement la nature sensuelle ; et la *virginité physico-morale*, qui consiste dans l'union des deux premières.

Il est évident que cette dernière, la plus excellente de toutes, donne un plein droit aux privilèges éternels de la virginité, puisqu'elle a été toujours parfaitement gardée.

Il semble évident aussi que la première seule ne peut pas y donner droit, car il est des femmes qui exceptionnellement ont gardé leur intégrité physique même après l'usage du mariage, et d'autres qui ont eu recours à de honteuses manœuvres sans y porter atteinte, et des hommes qui, surtout dans la première jeunesse ou l'extrême vieillesse, peuvent se souiller sans pollution proprement dite ; enfin il est des hommes comme des femmes qui ont pu conserver cette virginité physique, uniquement parce qu'ils n'ont pas trouvé l'occasion de satisfaire leurs passions, comme ils la désiraient efficacement et même la cherchaient. Ceux-là ne sont pas restés vierges dans leur cœur et leur volonté, et c'est dans la volonté avant tout qu'est le mérite, ainsi que la faute : *Deus intuetur cor.* Mais les simples mauvaises pensées et même certains regards ou attouchements qui ne portent pas atteinte à la virginité ne doivent pas non plus empêcher d'en avoir les privilèges.

Nous ne nions point que la première unie à la seconde soit d'un grand prix et donne dans le ciel droit à une très grande joie au moins accidentelle, et nous voyons dans l'histoire des martyrs des premiers siècles que Dieu fit presque toujours des miracles pour conserver la virginité physique de ces jeunes vierges que d'infâmes persécuteurs exposaient dans les lieux publics de débauche.

Nous croyons cependant que la seconde même sans la première doit donner droit aux privilèges de la virginité ; c'est bien ainsi que l'entendait sainte Lucie, quand elle répondait au tyran qui la menaçait de la faire conduire au lupanar : « *Si me invitam jusseris violari, castitas mihi duplicabitur ad coronam.* » Et chez les hommes il peut y avoir des pollutions nocturnes où l'on n'ait ressenti, d'une manière réflexe, aucun plaisir, ou des pollutions diurnes dont on ait beaucoup souffert pour avoir lutté de toutes ses forces pour les empêcher : or ces hommes doivent-ils être privés d'une récompense spéciale après avoir tant aimé la chasteté, tant combattu et lutté pour elle ?

Il ne sera peut-être pas inutile de remarquer ici que les privilèges de la virginité ne sont pas seulement pour les femmes, mais bien aussi pour les hommes et même pour eux les premiers. En effet quand saint Jean développe ces privilèges dans l'Apocalypse, c'est des hommes qu'il parle expressément, et c'est seulement par assimilation que son texte doit être aussi appliqué aux femmes. Généralement l'homme a bien plus de difficultés à vaincre que la femme pour rester parfaitement pur, et par conséquent il a plus de mérites et par suite droit à une plus grande récompense pour cela. Et si quelque homme doit pouvoir prétendre à cet honneur, c'est bien le prêtre avant tout autre : ces privilèges conviennent en effet si bien à son sacerdoce, à lui qui engendre tous les jours sur l'autel le Christ-Vierge dont il est le représentant, et par là ressemble si bien à la Vierge Marie, et qui forme spirituellement toutes les vierges !

Ajoutons enfin que pour avoir droit à ces privilèges insignes, il ne suffit pas (du moins nous le croyons) d'avoir toute sa vie gardé la virginité ; ainsi une femme qui désire bien se marier et ne se marie pas uniquement parce qu'elle ne trouve pas à son goût, ne doit pas y participer, quand bien même elle se serait conservée toujours pure. Mais il faut pour cela, ainsi que semble bien l'indiquer la tradition chrétienne, non seulement garder mais aimer passionnément même la chasteté et être ou rester *vierge par état, par profession,* c'est-à-dire avoir une volonté ferme et inébranlable de se conserver toujours ainsi. Peut-être le vœu de chasteté et de virginité n'est-il pas cependant rigoureusement nécessaire ; mais toujours est-il qu'il élève singulièrement l'âme, surtout quand il est perpétuel, et qu'il constitue davantage un état et affermit grandement la volonté, et donne aussi un bien plus grand prix à la chasteté dont il fait un acte de religion.

III. La virginité une fois perdue, ses privilèges peuvent-ils être regagnés ? — Il semble bien qu'ils ne peuvent pas être regagnés absolument tous. Mais si les fautes surtout n'ont été que les fautes d'une jeunesse ignorante des choses de

Dieu, si ces fautes sont réparées parfaitement, si la contrition en est très grande, si l'amour pour Jésus est très intense et très généreux et l'amour de la chasteté élevé à l'état de passion ardente, il semble bien que Jésus dans sa bonté les rendra du moins en grande partie. Ainsi il a promis à sainte Marguerite de Cortone de la traiter dans le ciel comme si elle n'avait point péché. Il doit en être assurément de même de sainte Marie-Madeleine, qui ne devra pas plus déparer dans le ciel à côté de Jésus et de Marie qu'elle n'y déparait sur la terre : elle a tant aimé !

---

Q. — Au lendemain de son ordination, un jeune prêtre part pour les missions. Là, au bout de 3 mois *il faut* exercer le ministère dans une langue étrangère, mais européenne ; au bout des 9 mois suivants, dans une langue orientale : entendre les confessions surtout.

Avec d'excellentes aptitudes on y peut arriver ; mais un sujet ordinaire ne le peut, il semble, étant donné la difficulté et multiplicité des termes de ces langues. De fait, alors même que ce jeune prêtre saurait tout exprimer, il arrive souvent que ses pénitents ne s'expriment pas toujours avec les seuls termes que lui connait ; il ne comprend donc pas tout.

1° Quelle est, s'il y en a, la culpabilité de ce prêtre ? D'abord il a voulu refuser, s'excusant de son ignorance. On lui a répondu : « Vos supérieurs vous croient capable, vous pouvez et devez obéir en sûreté. » Mais il n'y a pas d'examen pour savoir les capacités du sujet. — Il entend les confessions ; il arrive alors que petit à petit, après un an de ministère, il se familiarise avec tous ces termes différents, qu'il n'aurait pu apprendre autrement, lui assure-t-on.

2° *Quid* pour le pénitent ? Tous les péchés n'ont pas été entendus, mais quelques-uns seulement. Encore parmi ces derniers il est très difficile de savoir le degré de culpabilité. Souvent de pauvres gens arrivent auprès du prêtre sans presque savoir ce qu'ils vont faire, alors même qu'on vient de le leur répéter. « Je n'ai pas de péché, » disent-ils ; il faut alors user comme de ruse, d'habileté, pour leur faire avouer qu'ils ont manqué la messe quelquefois ; alors ils s'empressent de trouver mille raisons qui n'en sont pas le plus souvent, ou encore leur réponse laisse douter s'ils comprennent la question et la réponse qu'ils y donnent. Les pénitents de ce genre sont des vieillards souvent, qui n'ont pu être instruits pour des raisons bien valables, et maintenant encore qui sont une ou deux familles chrétiennes perdues au milieu de 20 ou 30 familles païennes.

3° Pour la défense d'une telle pratique, je dois dire qu'elle est générale dans cette mission, même dans les autres, ai-je entendu dire. Il semble même déplacé que l'on s'inquiète à ce sujet.

R. — Posons d'abord les principes généraux et les principes spéciaux sur lesquels doit reposer la solution du cas qui nous est soumis. — L'intégrité de la confession, relativement aux fautes mortelles, à leur espèce bien désignée et par là-même aux circonstances qui la peuvent changer, et aussi à leur nombre, est absolument nécessaire pour la validité de la confession, ainsi que l'a déclaré le concile de Trente, sess. XIV, chap. v et can. vii.

Mais il faut soigneusement distinguer deux sortes d'intégrité. — 1° L'*intégrité matérielle* consiste dans l'accusation de tous les péchés mortels réellement commis, non encore confessés et absous directement, avec leur nombre et les circonstances que nous avons indiquées tout à l'heure. Elle n'est vraiment nécessaire que quand elle est moralement possible, et par conséquent elle ne l'est pas toujours, parce que souvent elle n'est pas possible physiquement ou moralement. Comment, par exemple, une personne qui a fait beaucoup de péchés mortels et qui ne s'est point confessée depuis très longtemps, pourrait-elle arriver à cette intégrité matérielle complète ? Et que d'autres raisons en maintes circonstances la rendent vraiment impossible moralement, quand ce n'est pas physiquement ! Mais remarquons bien que les difficultés intrinsèques à la confession ne peuvent être réputées raisons suffisantes pour manquer à cette intégrité matérielle, parce que Jésus-Christ qui a voulu la confession l'a voulue telle qu'elle est en elle-même avec toutes les difficultés intrinsèques ; par conséquent la honte que l'on éprouve pour confesser une faute plus ou moins infamante, ne peut pas dispenser de l'obligation de l'accuser.

2° L'*intégrité formelle* consiste dans l'accusation de tous les péchés mortels avec nombre et circonstances changeant l'espèce, qui *peuvent moralement* et par là-même *doivent* être accusés quand on se confesse. Elle est toujours rigoureusement nécessaire, mais elle se proportionne bien à toutes les faiblesses humaines : par exemple, un moribond n'a que le temps de dire : « Je me confesse de tous mes péchés », et de recevoir l'absolution avant de rendre le dernier soupir : il a dit tout ce qu'il avait le temps et la possibilité de dire, il a fait une confession formellement intègre.

De ces principes généraux arrivons à quelque chose de spécial. Quand le confesseur et le pénitent ne peuvent pas se comprendre, parce qu'ils ne parlent pas la même langue ou la parlent tout à fait mal, le pénitent doit aller à un autre confesseur s'il peut sans trop de difficultés en trouver un qui le comprenne bien, ou ne point se confesser, s'il n'a pas de raisons graves de le faire, et dans ces cas-là aussi le confesseur, s'il le sait, ne doit point se prêter à l'entendre. Mais si le pénitent ne peut omettre sa confession sans pécher ou sans en souffrir beaucoup, par exemple s'il s'agit de l'article de la mort, ou même simplement de la probabilité d'une mort prochaine, ou du précepte de la communion pascale, ou encore s'il se trouvait en état de péché mortel et ne prévoyait pas d'occasion prochaine de pouvoir se confesser à quelqu'un qui le comprît bien, il aurait une raison bien suffisante de se confesser, comme il le pourrait, à un prêtre qui ne comprendrait pas sa langue, et celui-ci par là-même pourrait l'entendre et l'absoudre.

Dans ce cas, s'il pouvait se trouver un interprète capable de bien comprendre et le confesseur et le pénitent, celui-ci, s'il avait confiance en lui, pourrait assurément s'en servir, mais il n'y serait pas tenu, ainsi que l'a déclaré la S. Inquisition en 1633, parce que ce moyen est toujours pénible et dangereux, et qu'il n'a certainement pas été strictement voulu par Notre-Seigneur et l'Eglise, car

alors le tribunal de la pénitence ne serait plus un tribunal absolument secret.

Si donc le pénitent qui a besoin de se confesser se trouve en face d'un confesseur qui ne le comprend point ou presque point, et ne peut en avoir un autre, il doit s'accuser le mieux qu'il peut et le confesseur doit aussi essayer de le comprendre le mieux possible, et lui adresser, selon encore que la chose est possible, des questions de vive voix ou par signes. A la rigueur, s'il est impossible de mieux faire, il suffirait que le pénitent manifestât extérieurement qu'il se reconnaît et veut se faire connaître coupable de péchés, afin que ces péchés lui soient pardonnés par le ministère du prêtre.

En appliquant ces principes généraux et spéciaux au cas proposé, nous pouvons répondre :

Ad I. Le missionnaire ne nous paraît aucunement coupable, puisqu'il ne fait qu'obéir à ses supérieurs qui ont jugé qu'il devait agir ainsi, et que c'est d'après eux le seul moyen de se former à entendre les confessions, et à bien comprendre un peu plus tard les pénitents. Si cependant il y avait d'autres confesseurs qui puissent les mieux comprendre, il devrait leur renvoyer ses pénitents et attendre qu'il soit plus au courant de la langue pour commencer le ministère de la confession.

Ad II. Les pénitents ne nous semblent pas coupables non plus, du moins formellement, parce que d'abord ils ne croient pas pécher, et ce qu'ils font, ils le font pour bien faire. Ils ne le sont même pas matériellement, puisqu'ils ne font que ce qu'ils doivent et font tout ce qu'ils peuvent faire. Il n'y aurait péché matériel que s'ils recevaient l'absolution sans avoir soumis aucune faute au confesseur. Alors en effet ce serait un sacrement administré sans matière requise.

Nous disons *péché matériel*, parce que les pénitents dont il s'agit nous semblent trop dans la bonne foi pour faire *un péché formel*. Aussi c'est au confesseur, s'il peut se faire comprendre suffisamment, à user de ruse et d'habileté, comme le dit d'ailleurs l'exposé du cas, pour tirer de ses pénitents matière certaine pour l'absolution, et arriver à leur faire reconnaître et avouer qu'ils ont été coupables.

Ensuite il faut que le confesseur cherche à leur faire concevoir une vraie contrition surnaturelle, et s'il croit être arrivé à tout cela, il leur donnera l'absolution. S'il lui reste des doutes sérieux ou sur la contrition ou sur l'accusation suffisantes, il donnera encore néanmoins l'absolution, parce qu'il y a là des raisons bien suffisantes pour la donner, mais il la donnera sous condition pour sauvegarder le respect dû au sacrement.

## LITURGIE

Q. — J'ai trouvé établi dans ma paroisse l'usage au vendredi saint de faire l'adoration de la croix, comme l'offrande aux messes de mariage ou d'enterrement. Le célébrant, après les trois génuflexions liturgiques, prend la croix entre les mains et la donne à baiser à chacun des assistants qui, de ce fait, ne font aucune génuflexion. La raison de cet usage est peut-être en ce que l'assistance étant assez nombreuse, on a voulu accélérer la cérémonie ; ou que nombre d'hommes y assistant, plus d'un s'abstiendrait de l'adoration s'il fallait la faire comme le célébrant. Et c'est cette prévision de l'abstention des hommes, ou du moins cette crainte, qui m'a fait continuer cet usage.

Qu'en pense l'*Ami*, liturgiquement et pratiquement ?

R. — 1° Liturgiquement, cette manière d'adorer la croix ne paraît pas rentrer dans l'esprit de l'Eglise. Le *Memoriale Rituum* de Benoit XIII pour les petites églises suppose que les fidèles, hommes et femmes, adorent la croix *eodem modo quo Celebrans*. *(De feria VI in Parasceve*, chap. II, § 2, n. 15 et 16). Un décret pour Urgel du 15 juin 1883, n. 3579, ad I, trouve que donner à baiser le bois de la Vraie Croix n'a rien de commun avec le culte spécial que l'Eglise entend qu'on lui rende : *cui specialis omnino cultus in Ecclesia exhibendus est*. En droit, cette pratique n'est pas régulière.

2° Pratiquement, n'abolissons pas l'usage sans prendre l'avis de l'évêque dûment renseigné ; car Rome recommande toujours de procéder prudemment, quand il s'agit des fidèles qui peuvent tenir plus que de raison à leur coutume, et profiteraient peut-être de sa suppression pour abandonner l'église.

« Si autem prævideatur, dit De Herdt, tome I, n. 11, ex immutatione facienda admirationem et scandalum in populo oriri, prudenter admodum procedendum est, et satius quandoque est aliquid tolerare quam movere turbas, quæ non sine magno religionis detrimento quandoque etiam ex bona causa excitantur. »

---

Q. — 1° Lorsque une fête comme saint Joseph (19 mars), la Sainte Famille, etc., a les antiennes propres aux premières vêpres, et que ces vêpres n'ont pu se dire à cause de la concurrence d'une fête de rit supérieur, ne pourrait-on pas dire ces antiennes aux 2es vêpres au lieu de répéter celles de Laudes ?

2° L'*Ami* (t. XXIV, p. 1069) dit que lorsque les leçons de l'homélie sont l'œuvre propre du saint dont on fait la fête ou son panégyrique, on doit, au cas où se rencontre une 9e leçon d'un simple ou d'une férie, dire les trois leçons du 3e nocturne en les réunissant en deux comme il est indiqué au 14 janvier pour saint Hilaire. Doit-on appliquer cette règle à saint Athanase (2 mai), saints Nérée et Achillée (12 mai), saint Léon pape (11 avril), sainte Pulchérie (5 juillet), etc. ?

R. — Ad I. Quand une fête a des antiennes propres aux 1res vêpres, et qu'elles n'ont pu être dites par suite de la concurrence d'une fête de rit supérieur, non seulement on peut, *mais on doit* en faire les antiennes des 2es vêpres, aux lieu et place de celles du Commun ou de Laudes, qui leur étaient assignées et devaient en somme s'y répéter :

« Num in festis (non autem infra Octavam et in die Octava) partes officiorum propriæ debeant, in casu impedimenti, loco illarum poni quæ vel de Communi accipiuntur vel sunt jam in iisdem officiis recitatæ ; ita